Histoire de la Croix du Saint Signe au bord des Bois

Vitrail de l'église Saint Jacques de Compiègne
La Présentation du Saint Suaire – 1893

Jean-Pierre Duterne

Introduction :

L'histoire de ces recherches commence par une phrase trouvée au hasard d'une lecture :
« De tout temps, le peuple de Compiègne a eu grande dévotion à l'ermitage du Saint Signe. Il est situé à l'ornière du bois sur le vieux chemin de Soissons; il y a là une fort belle petite église.. »

Une visite sur les lieux présumés de cet ermitage ne montrait ni la moindre ruine, ni le plus petit chemin.
D'où l'idée de découvrir l'histoire de ce lieu et de tenter d'en restituer le décor.

Je tiens à remercier particulièrement Messieurs F Callais, GP Woimant, J.C. Blanchet, P.Thuillier, JC Tölg, les équipes de la Bibliothèque de Compiègne et des Archives de la Ville, l'ONF et le Garde Forestier G. Raussin pour leurs conseils et leur patience.

Le Poste Forestier de la Croix du Saint Signe

A l'occasion d'une promenade dans le Grand Parc du Château de Compiègne, vous découvrirez peut être le long du Chemin des Bordures, entre la Route de Soissons et l'Allée des Beaux Monts, un charmant Poste forestier qui répond au nom curieux de « la Croix du Saint Signe »
Empruntez le chemin qui aboutit au porche d'entrée; vous y verrez un champ de pommiers, un joli puits couvert, une grande prairie où paissent des chevaux, le logis du Garde que rien ne distingue des autres maisons forestières : tout y est simple et serein.

Et pourtant cet endroit fut lié à de nombreux évènements qui marquèrent l'histoire de Compiègne : celle de l'Abbaye Saint Corneille, les processions lors des pestes du XV° siècle, le Collège de Compiègne et ses Jésuites, la Révolution Française…..

Nous avons cherché à rassembler les études historiques écrites à ce sujet, les documents iconographiques et quelques faits nouveaux trouvés dans les archives locales pour tenter de reconstituer l'histoire de ce lieu.

Plan de la Forêt de Compiègne - détail

(*En jaune l'ancienne limite forestière au XVIII° siècle)*

Situé entre le carrefour Bellicart et le carrefour Amèlie, le poste forestier de la Croix du Saint Signe se trouve dans l'enceinte du Grand Parc et appartient au triage du Buissonnet. Le long du chemin des Bordures qui y conduit depuis la route de Soissons, vous remarquerez un talus, témoin de ancienne limite forestière jusqu'au XVIII°siècle. Au-delà de cette limite, et jusqu'aux remparts de Compiègne, s'étendaient les champs.

La Tradition

En 1684, Dom LANGELLE , bénédictin de la congrégation de St Maur, rapporte les faits suivants dans son livre ***Histoire du Saint Suaire de Compiègne***: (1) et (2)

« *Lorsque le Saint. Suaire approche de la ville de Compiègne sur la fin de l'année 876 ou bien au commencement de la suivante, le clergé et les habitants allèrent le recevoir, à un demi quart de lieu de la ville.*

On éleva une croix dans ce lieu, et depuis une chapelle qui fut appelée du Saint Signe. C'est à présent un ermitage au bord de la forêt. On le visite très souvent à cause de la dévotion que l'on a pour le St Suaire qui a reposé en ce lieu. Les deux frères ermites qui dépendent de Saint Corneille montrent encore quelques écritures gothiques qui font foi de ce que je viens de dire.

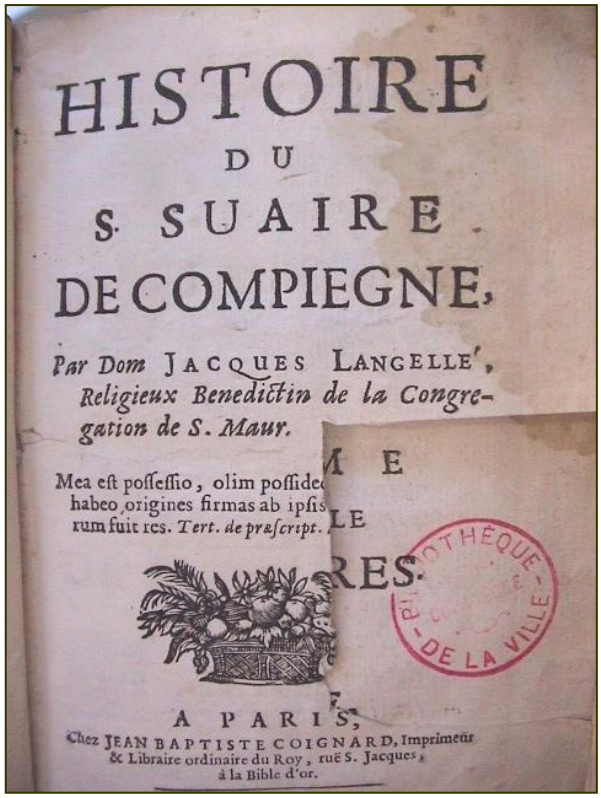
HISTOIRE
DU
S. SUAIRE
DE COMPIEGNE,
Par Dom JACQUES LANGELLE',
Religieux Benedictin de la Congre-
gation de S. Maur.
Mea eſt poſſeſſio, olim poſſide
habeo origines firmas ab ipſis
rum fuit res. Tert. de præſcript.
A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur
& Libraire ordinaire du Roy, ruë S. Jacques,
à la Bible d'or.

Les peintures anciennes qui ont conservé l'ordre de cette procession, marquent l'Empereur Charles le Chauve avec les Evêques. Je trouve même, dans les titres anciens que j'ai lus, que ce Monarque avait composé l'Office et les Répons propres à cette cérémonie ; mais je n'ose l'assurer que sur la bonne foi de ces auteurs.

Depuis 800 ans que le Saint Suaire a été apporté à Compiègne, l'on a conservé la mémoire de cette faveur par une procession dans laquelle on a toujours porté la sainte relique le mercredi d'après Pâques.

Cette Coutume a été interrompue dans les dernières guerres civiles du royaume, pour ne pas exposer le Saint Suaire à la discrétion des soldats ennemis qui venaient piller jusqu'aux portes de Compiègne. »

(1) : Dom LANGELLE (1684) " *Histoire du Saint Suaire de Compiègne*" Biblioth. de Compiègne Loc 16° 21

(2) : Une autre tradition rapportée par Léré et développée par M. Vieillard Troïenkouroff « *La chapelle du palais de Charles le Chauve à Compiègne* » Cahiers archéologiques, XXI, 1971, p.100 voudrait que les reliques soient celles de Saint Corneille et de Saint Cyprien envoyés par le Pape à Charles le Chauve vers 878 ; à son arrivée près de Compiègne, les restes du très saint corps de Saint Corneille, portés sur les épaules des évêques, se seraient alourdis brusquement. Une croix fut érigée à l'endroit où le corps s'était arrêté. « Il est certain que les corps de Saint Corneille et de Saint Cyprien ont reposé en ce lieu… Il se faisait beaucoup de miracles, la vue était rendue aux aveugles, la marche aux paralytiques et boiteux, la santé aux malades » Rapporté par JB. Léré, VDC197/XVIII-2) – Bibliothèque de Compiègne

Les faits historiques :
1- L'origine

Il existait à l'abbaye Saint Corneille un parchemin daté de 1092, qui relatait la translation du Saint Suaire (1) :

« En l'an 877, Charles dict le Chauve,…constructeur et fondateur de ce présent monastère et abbaye de St Corneille de Compiègne….prépara et assembla une très grosse et puissante armée contre ses deux frères, c'est assavoir Lothaire et Louys de Bavière, lesquels vaincus, mena ledit Charles, son ost et armée jusqu'à Aix en Allemagne…..Désirant icelles églises doter…, translata une partie des reliques.. et apporta dudit Aix en France, dont il mit des dites épines, un des clous et de la vraie croix avec autres saintuaires au dit Saint Denis ; et le très saint et sacré Suaire …, le réserva et donna à l'église de céans avec quatre épines de la dite couronne de N.S. J-C , prouvant qu'il aimait beaucoup Compiègne…, lequel précieux Saint Suaire fut mys dans un vaisseau d'yvoire qui est encore dans l'église de céans, faisant plusieurs grands miracles….. ».

Pour vénérer le lieu où les reliques furent remises aux Abbés de Saint Corneille, ceux ci firent élever à une époque inconnue une croix que l'on appela Croix du Saint Signe, puis quelque temps plus tard un ermitage et une chapelle. Le nom « Signe » serait une déformation du mot « sindon », tissus de lin servant de suaire.
Une fois par an, le mercredi d'après Pâques, une procession se déroulait jusqu'à la Croix.

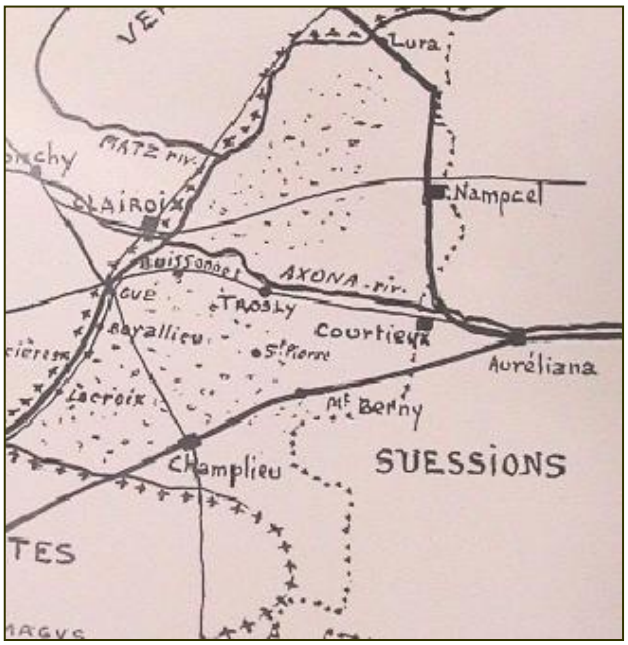

Chemins antiques

« Cette partie de la forêt royale, écrivent en 1705 les Bénédictins de Saint Corneille, leur fut donné par Charles le Chauve avec une portion considérable de la forêt de Cuise, où ils purent bâtir une chapelle et un ermitage. L'ermitage était confié à deux ermites qui prenaient soin de la chapelle, y recevaient les pèlerins et vivaient comme des saints religieux. Plus tard les Rois ont repris ce don et l'ont réuni au domaine royal; ils ont laissé en compensation aux religieux le droit de prendre dans la forêt tout le bois nécessaire pour le chauffage et les constructions de l'Abbaye ». (2)

(1) : Morel -« *le Saint Suaire de Saint Corneille de Compiègne* » dans Bulletin Société historique de Compiègne XI 1904, appendice VII, p.180

(2) : Vattier, » *L'ermitage du Saint Signe* », Bulletin Société Historique de Compiègne XI 1904, p.63 à 73

Ce lieu de pèlerinage et de processions connut-il dans des temps plus anciens l'existence d'un oratoire ou d'un lieu de culte, le long de la route reliant Beauvais à Soissons. Ce chemin aujourd'hui disparu existait dès la plus haute antiquité (voir plan ci contre).

En 877, l'endroit de la rencontre était-il déjà en lisière de forêt ?

Dans le cas contraire, pourquoi le cortège s'est il arrêté là ? N'était ce pas un lieu particulier ?

Notons que l'artiste qui a réalisé le vitrail de l'église Saint Jacques en 1893 représentant cet évènement, y fait figurer en arrière plan un sanctuaire antique !

Le triage forestier du Buissonnet qui lui fait suite est particulièrement riche en sites datant de l'age du Bronze à l'époque gallo romaine. (1)

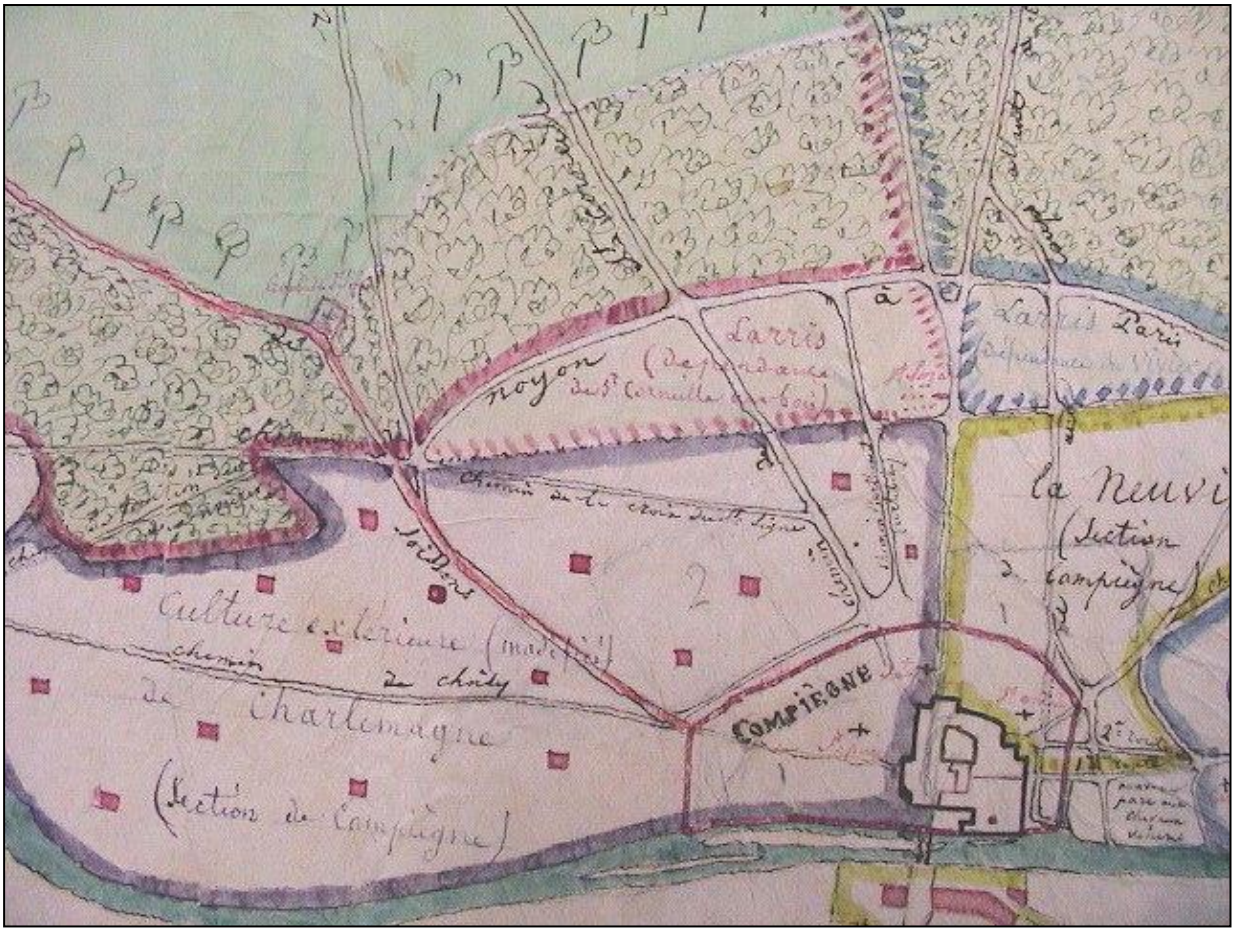

La Croix du Saint Signe, proche d'un carrefour important
Plan Biblioth. Compiègne

2- Première mention de la Croix du Saint Signe

En l'absence de documents et témoignages archéologiques, on ignore aujourd'hui la date de construction de la Croix, de l'ermitage et de la chapelle.

Le **22 juin 1383**, les Bénédictins de l'Abbaye Saint Corneille, dans leur « Etat des biens et des fiefs de Saint Corneille », ne mentionnent nulle part la présence d'une chapelle du Saint Signe, alors qu'ils précisent par exemple :

« *-Item lesdictz religieux ont en la forest de Cuise une maison et un lieu nommés Saint Corneille au Boz*
-Item lesdictz religieux ont droit de prendre bois en ladicte forest pour ardoir et pour édifier pour le corps de l'église et toutes les maisons d'icelles ou à acquester et le paturage pour les bestes de quelque genre qu'elles soient » (2)

Cet « oubli » vient-il du fait que la chapelle n'existe pas encore, ou que ne procurant aucun revenuà l'abbaye, l'ermitage n'a pas de raison de figurer sur cette liste ?

≈ ≈ ≈ ≈ ≈

La première mention connue de la Croix du Saint Signe apparaît dans les livres de comptes de la Municipalité de Compiègne en **été 1453,** à l'occasion des **« Processions ordonnées lors de la pestilence d'épidémie »** (3) et (4)

Ces processions se déroulent autour de la ville, entre juillet et septembre, à Notre Dame de Bouquy, à Saint Sauveur de Choisy, à Royallieu et à la Croix du Saint Signe à l'occasion d'une épidémie de peste qui ravage Compiègne, mais aussi pour la prospérité du Roi et pour fêter la déconfiture de *Talbot et de ses gens anglois* à la bataille de Castillon.
Le 28 septembre 1453, la Ville se rend en procession à la Croix du Saint Signe :
«*Henriet Le Fèvre, peintre*, avait exécuté pour 8 sous parisis, *quatre escussons de papier armorez des armes de la dite ville…, mis et attachiez pour honneur de la dite ville aux torches portées es procession notables faictes au mois de Septembre(1453) à Bouqui, Choisy et la Crois du Saint Signe lez Compiègne* »
Au nombre des « cors saints » que l'on transportait dans leur châsses ou reliquaires, il y avait celui de Saint Corneille, patron de la Grande Abbaye. Afin d'éviter tout accident dans son transport la ville avait commandé à Nicolas Briquet, serrurier, quatre agrappes ou crampons de fer pour fixer sur une civière la « fierté » du corps de Monseigneur Saint Cornille.
Les gouverneurs attournés avaient fait aménager à la Croix du Saint Signe par *Jehan Gressier ,Thomas le Gras et Jehan Le Vasseur une loge de rainsseauz de may*, (branches d'arbres coupées avec leur feuillage). Le dit Jehan le Vasseur *avait mené avec ses chevaulx et charecte, quatre queues de fustailles* (longues pièces de bois*), trois tables et quatre estames* (pièces en tissus de laine) *pour reposer les saintuaires portez à ladite procession… Cent clous, spécialement achetés à cette occasion avaient permis d'attacher les couvertures et draps mis au dessus et à l'environ de l'autel fait à la dite Croix du Saint Signe pour la messe dite chantée et célébrée à la dite procession.*

(1) :Woimant GP, 1995 - *Carte Archéologique de l'Oise*, p.218, 219.
:Morel , *Cartulaire de Saint Corneille*, CMXXX VIII, p.486. Biblioth. de Compiègne 914 - 443. 5

(2) :Carolus Barré, *Etude et Documents sur l'Ile de France et la Picardie, Compiègne et le Soissonnais*, « *La soingnie de 1600 toises et les processions données à Compiègne en 1435 lors de la pestilence d'épidémie* », p. 215 à 218 - Bibliothèque de Compiègne

(3) : Archives municipales de Compiègne – CC19, folios 253 et 2

C'est une messe champêtre, qui prouve la valeur symbolique, sinon miraculeuse de ce lieu reconnu et vénéré de longue date.

Est-ce la preuve qu'à cette époque la construction de la Chapelle et de l'Ermitage n'avait pas été entreprise? C'est seulement une présomption.

En effet, compte tenu de son exiguïté, la chapelle ne pouvait contenir une foule importante; dans ce cas, on peut imaginer qu'un grand rassemblement populaire se soit déroulé dans la prairie qui entoure la Croix du Saint Signe.

3- L'Ermitage de la Croix du Saint Signe au bord des bois

• Les ermites

« *Les religieux de Saint Corneille seuls pouvaient établir les ermites et leur donner l'habit, ainsi que la permission de quitter l'ermitage. Ces ermites étaient des hommes du peuple connus pour leurs bonnes mœurs. Ils devaient assister aux offices et aux processions de Saint Corneille, les jours de solennité. L'abbaye pourvoyait à leur nourriture et à leur entretien, les faisait visiter par les médecins, leur fournissait des remèdes et les recevait dans l'abbaye pour les soigner s'ils étaient malades ou infirmes et leur administrait les sacrements.*

Si un ermite venait à mourir, il pouvait être enterré dans la chapelle de l'ermitage ou dans l'abbaye, s'il était mort à l'infirmerie » (1)

Habitant le long d'une route très fréquentée, à une croisée de chemins, les ermites du Saint Signe ne vivent ni dans l'isolement et ni dans la pauvreté. On verra plus loin dans l'histoire de Véron qu'ils ont même quelques biens.

Ils ont un statut qui les différencie sensiblement des membres de l'Eglise.

Ce sont des laïques choisis directement par les Bénédictins de l'Abbaye ; ils portent l'habit, peuvent dispenser certains sacrements, mais ne sont pas soumis à la juridiction de l'évêque de Soissons qui nomme habituellement tous les prêtres du diocèse. Jalousie et procès découleront de cette situation.

L'abbaye leur procure le gîte, quelque nourriture – 2 livres de pain par semaine, les soins de la pharmacie et la reconnaissance d'un statut et d'une protection en ces temps troublés. La place est donc convoitée.

En contrepartie ils assurent le gardiennage de la chapelle, accueillent les visiteurs et participent aux processions et aux grandes heures de l'Abbaye.

Les ermites du Saint Signe peuvent être membres d'une même famille ou appartenir à des paroisses différentes. Bien qu'étant non ordonnés, on les appelle « Frère » ou « Père ».

Ils élèvent des lapins qu'ils vendent en ville et cultivent leur jardin derrière l'ermitage.

Certains soirs, les femmes pieuses de la ville se rendent à la Chapelle pour y prier; il faut marcher un quart de lieu au-delà des remparts, en sortant par la porte de Pierrefonds, en prenant la route de Saint Corneille au bois (Rue de l'orangerie ?), puis la route du Saint Signe (Rue de la Procession ?) (3)

La foret de Compiègne connaît au XVII° siècle d'autres ermitages : celui du père René Va sur le Mont Saint Marc, celui de Neuffontaines derrière Pierrefonds.

(1) : Coet, 1889, *La Croix du Saint Signe,* p.185, Bulletins de la Société Historique Compiègne.

(2) *: Mémoire de Compiègne*, p.68, Edition Jacques Marseille, 2003

(3) : J.B.Léré, 197 XVIII et plan Chandellier 1734 (Bibliot de Compiègne)

F.D.C LYONNOIS, littérateur lyonnais raconte dans son « *Inventaire général de l'histoire des larrons* » la triste histoire du meurtre en **mai 1609** des deux ermites de la Croix du Saint Signe, les frères Leroy et Hilaire Langlois par le bandit Oudin Véron. (1) et (2)

Ce dernier, forte tête et détrousseur de voyageurs en forêt de Compiègne, se trouvait à court d'argent pour participer à un concours de tir d'arquebuse organisé par la Ville; aussi décida-t-il d'aller voler et assassiner nos deux ermites.

Un soir de mai vers 8 heures, il se rend à l'ermitage où il trouve le plus vieux des ermites devant sa cheminée ; il le menace et lui demande son argent ; ce dernier lui donne les 200 francs en sa possession, ce qui est beaucoup ! malgré tout Véron le transperce d'un coup à la poitrine; puis il s'attaque au deuxième ermite qui revient du puits et le tue à son tour. Il place les deux corps dans la chapelle et la ferme à double tour.

Trois jours après, quelques femmes étonnées de ne plus voir les ermites s'en vont à la chapelle où elles trouvent porte close. On force les portes pour y constater le meurtre.

Le peuple de Compiègne se presse pour constater le meurtre; parmi eux, Véron qui maudit le meurtrier. Mais à sa vue, les corps des ermites « ruissellent de sang de tout coté »

Compte tenu de sa réputation, Véron est soupçonné, mais personne n'ose se saisir de lui, tant il est fort et redouté; aussi la Ville organise- t- elle un concours de jeu de paume sur la place du Change, face à la prison.

Notre Véron y est invité, et l'on s'arrange pour le placer dos à la porte de la prison qui reste ouverte; une balle habillement envoyée tombe dans la cour de la prison; Véron s'y précipite pour la ramasser; il est aussitôt ceinturé par 20 gents d'arme qui le mettent au fer. On lui applique la question ordinaire et extraordinaire, mais il n'avoue rien;

Cependant pour toutes ses mauvaises actions passées, il fut condamné à être roué vif devant le parvis de l'église Saint Corneille.

La fonction d'ermite ne devait pas être mauvaise, car nos ermites assassinés ayant été enterrés dans la Chapelle de l'Ermitage(3), deux autres se présentent le lendemain devant les Bénédictins, un nommé Gasté du Faubourg Saint Germain et Antoine Debrye, de Béthisy pour prendre leur place.

Anne d'Autriche qui vint à l'Abbaye Saint Corneille pour prier devant la chasse du Saint Suaire fit clore d'une muraille l'ermitage afin de mette les ermites en sûreté, preuve que l'ermitage est toujours actif. (4)

En **1684**, Don Langellé rapporte l'histoire du Saint Signe et du Saint Suaire et note que les processions ont cessé depuis plusieurs années, par suite des troubles de guerre civile dans le royaume.

Le 11 Août 1685, le Grand Vicaire de Saint Corneille visite l'Ermitage (5)

Le 19 juin 1688, à la demande des bénédictins de Saint Corneille, le pape Innocent XI promulgue une bulle qui crée la ***Confrérie du Saint Signe :***

« *Pour rendre mémoire de ceci perpétuelle, ayant appris qu'il y a une église ou chapelle sous le titre de la Sainte Croix et du Saint Signe, size près de Compiègne…Il y a une pieuse et dévote confrérie canoniquement érigée ou qui se doit ériger sous l'invocation et sous le titre de la Sainte Croix et du Saint Suaire ».(6)*

Cette Confrérie faisait suite à l'institution de la « ***Confrérie du Benoist Saint Suaire*** », créée vers 1485, par l'abbé Dom Antoine de la Haye, à la demande des religieux et des bourgeois de Compiègne

Le 5 décembre 1693, est inhumé dans la Chapelle du Saint Signe le frère ermite Pierre de Gouy, en présence de Frère Charles Cosse, de Jean de Fenoy , de Corneille Sarrazin et de l'Abbé Gallopin. (7)

Cet acte de décès prouve que, jusqu'à cette date, l'Ermitage était encore occupé par des ermites. Sont ils les derniers? Les Bénédictins prétendent dans leur procès avec les Jésuites, début 1705, que l'ermitage était occupé 6 mois plus tôt.

Mais en cette fin du XVII° siècle, l'affaiblissement de la pratique religieuse, les haines entre les Dominicains et les Pères Jésuites, les troubles des guerres civiles qui secouaient la France et l'hostilité de l'évêque de Soissons à l'égard des ermites, finirent par éteindre les vocations. L'Eglise considère alors la vie solitaire comme dangereuse, préférant que la pratique religieuse s'épanouisse dans des formes de vie communautaires.
Enfin Compiègne connaît en 1693-1694 la plus grande crise démographique de son histoire (2). La famine emporte un cinquième des habitants; la ville ne compte plus alors que 5 000 habitants.

(1) : Récit rapporté par Léré – Biblioth. de Compiègne (197-XVIII)
(2) : Lyonnois, *Paris 1625, in-8°*, dans« *Inventaire général de l'histoire des larrons* » « la vie prodigieuse de Véron compiègnois » cote et fonds 1946/ Registre Valz - Bibliot. Carré d'art - Nîmes
(3) : Voir annexe 1 - découverte de deux corps en 1975, dont l'un mort d'un coup sur la tête.
(4) : Archives municipales de Compiègne – GG57 – lettre des jésuites à l'évêque de Soissons – 170
(5) : Archives départementales, 2MI/A73, folio 139
(6) : Abbé Vattier, 1904 « *L'ermitage du Saint Signe* » Bulletin de la Société historique XI, p.64
(7) : Registres paroissiaux, paroisse du Crucifix, Archives de Compiègne

• A quoi ressemblait l'ermitage ?

Entouré de nos jours par les futaies du Grand Parc, l'ermitage est situé à l'orée de la forêt jusqu'au milieu du XVIII° siècle.
Sa façade donne directement sur les champs labourables qui entourent Compiègne. Venant de la Porte Chapelle, le vieux chemin de Compiègne à Soissons le longe.
Ce chemin devait connaître une intense circulation; il ne tombera en désuétude que sous le règne de Louis XV, lequel fit tracer la route actuelle de Soissons; il disparut totalement dans la 2° partie du XIX° siècle.
L'ermitage et sa Croix font partie intégrante du paysage compiègnois ; il n'est pas une carte du XVII° et des XVIII° siècles qui ne les mentionne pas, jusqu'à en esquisser les détails au plus profond de la gravure.

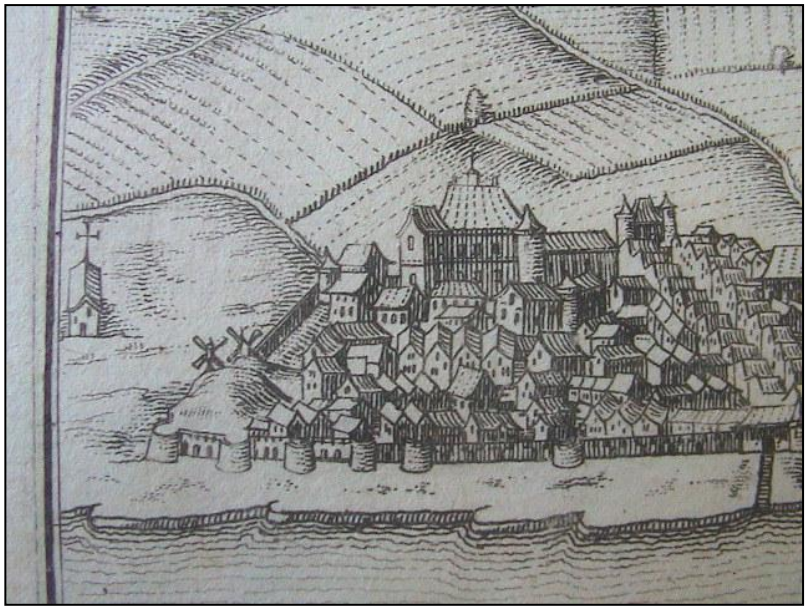

Plan ADO 1640 Bibliot Comp

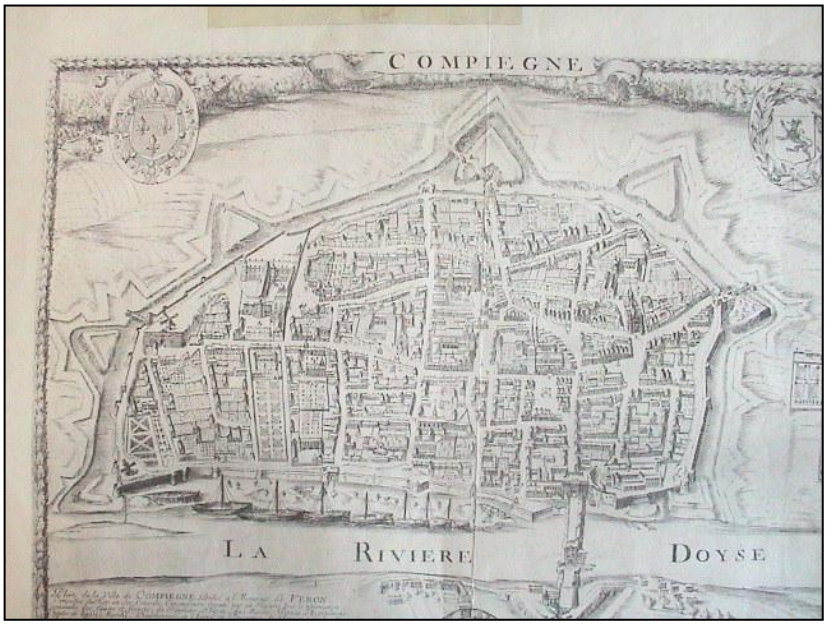

Plan Jollain 1657 Biblio. Comp.

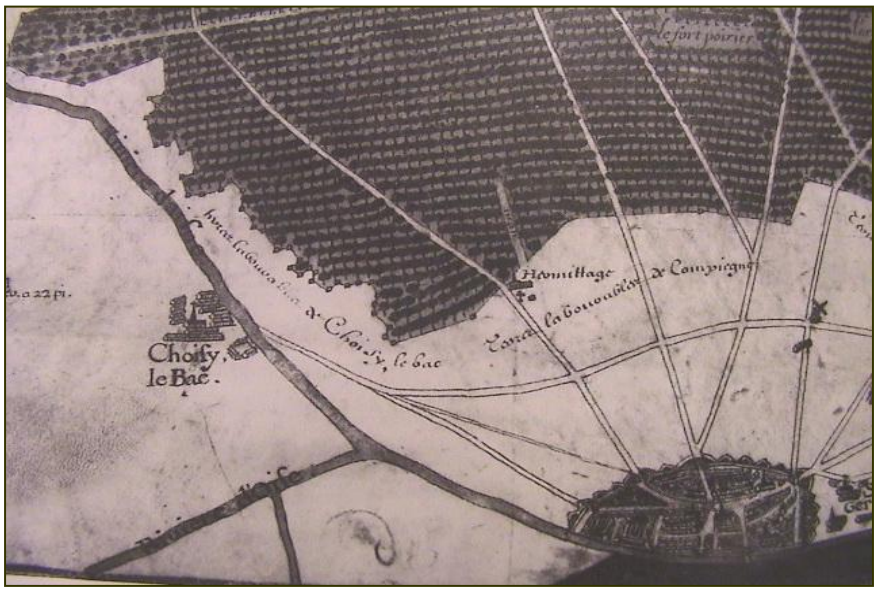

Plan Favier 1662 (BNF)

)

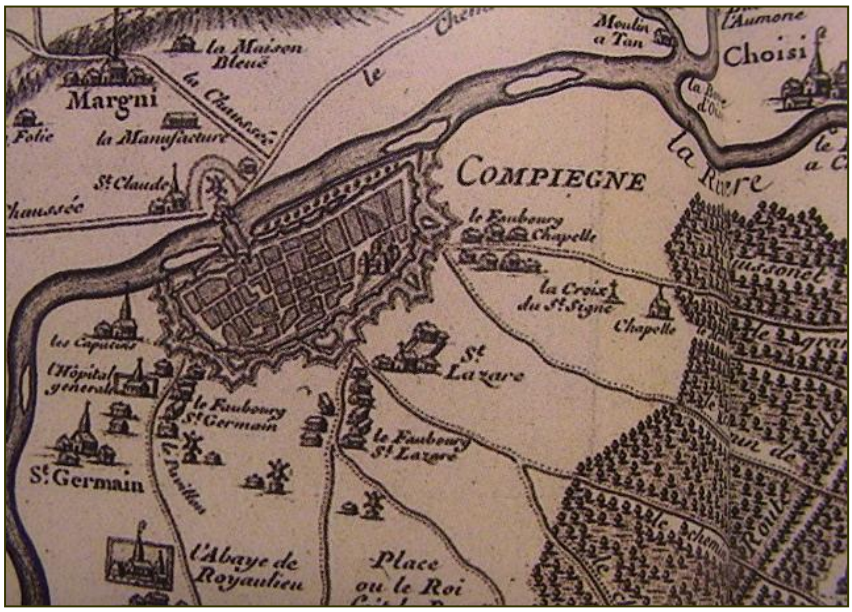

Gravure Jean Baptiste Liebaux 1700 (Musée Vivenel)

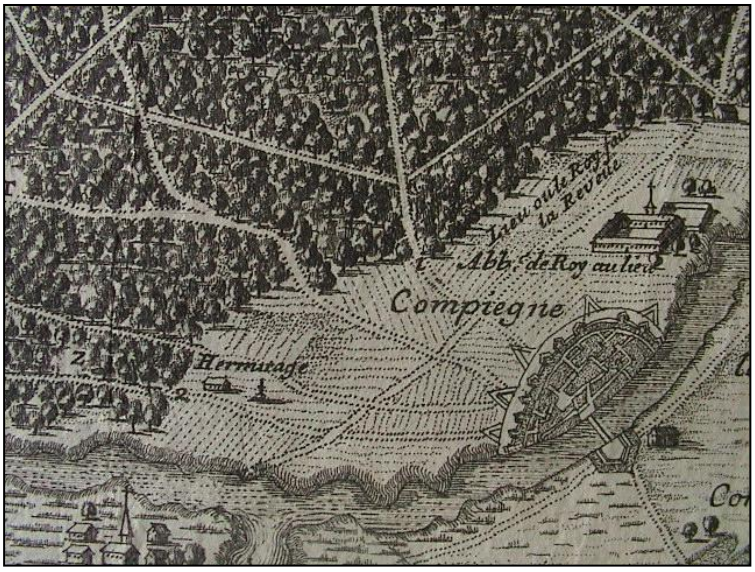

Plan Aveline 1690(BNF)

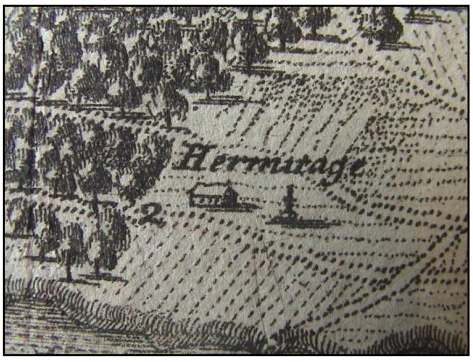

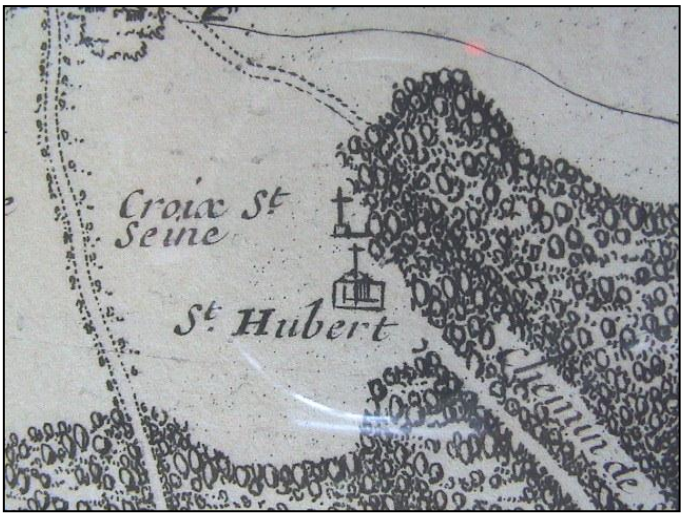

Détail du camp de Coudun 1698
(Le Saint Signe est appelé par erreur Saint Hubert)

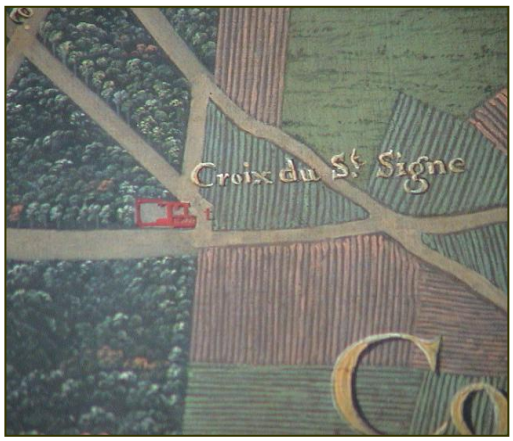

Chasse de Louis XV (vers 1730) château de Compiègne ; huile sur toile de Pierre Denis Martin

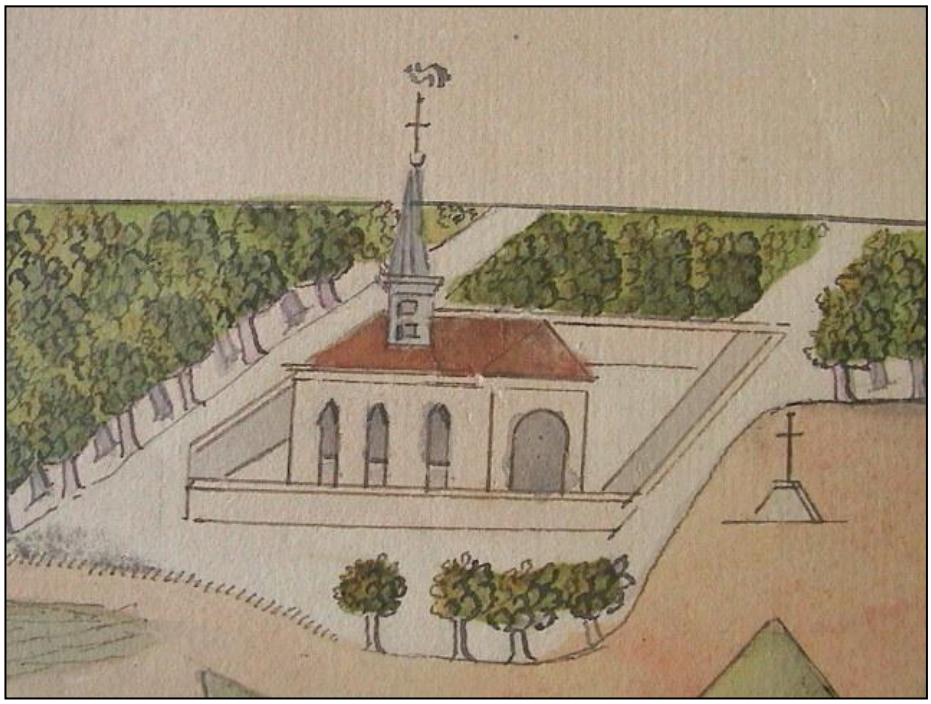

Détail de l'aquarelle de l'ancien Louvres de Compiègne du XVII° siècle,
Peint par Léré (vers1820)
(Document original inconnu)

Ces diverses représentations de l'ermitage montrent certains détails que l'on retrouve constamment :
L'ermitage est entouré de murs, la chapelle est surmontée d'un clocher, ayant à sa base des abat-son, comme on en voit dans de nombreuses chapelles de notre région.
La Croix se situe à l'extérieur de l'enclos.

La mise à jour d'un plan établi en 1705, lors du procès des Bénédictins avec les Jésuites, nous permet de nous représenter précisément la configuration des lieux : (1)

Le corps de bâtiment se compose d'une chapelle d'environ 8 m de long et 5 m de large, divisée en 2 parties; à l'intérieur de la chapelle, un jubé sépare l'autel du reste de l'édifice; son portail est précédé par un long porche couvert de 4 m de long.

Sur le toit de l'église se dresse un clocheton carré à abat-son, dans lequel il est possible de monter, et où se trouvent deux cloches.
Le toit est couvert de tuiles.

« Dans la chapelle, au dessus de l'autel, deux tableaux, un prie Dieu et un crucifix, et sur l'autel quatre petits chandeliers de cuivre et six de bois vernis rouge.
Dans un coffre en bois de chêne fermant à clef à coté de l'autel une aube de toile blanche, cinq chasubles, étoles et manipules, noires, blanches, vertes, rouges et violettes »
Ajoutons « un petit calice en argent doré, deux burettes d'étain et le bassin avec deux autres burettes de verre, un grand bénitier de cuivre et la croix de même, plusieurs tableaux de dévotion accrochés le long du mur de la chapelle ».
Un tel mobilier prouve que les offices religieux y sont régulièrement pratiqués.

La chapelle se prolonge par l'habitation des ermites qui comprend une salle basse avec une cheminée et sa crémaillère, une table ronde avec un pied de chêne et dix chaises garnies de paille, une pendule. Un escalier monte dans un galetas.
Dans les deux cellules attenantes à la salle, on trouve les chambres à coucher des ermites. Ils dorment sur des matelas de toile remplis de bourre, un traversin remplis de paille d'avoine et des couvertures de laine blanche. Contre le mur, des armoires de bois blanc.

Seules deux personnes pouvaient vivre dans cet espace réduit. On imagine mal que nos ermites puissent accueillir des pèlerins de passage ou des malades, ainsi que l'ont prétendu certains auteurs.

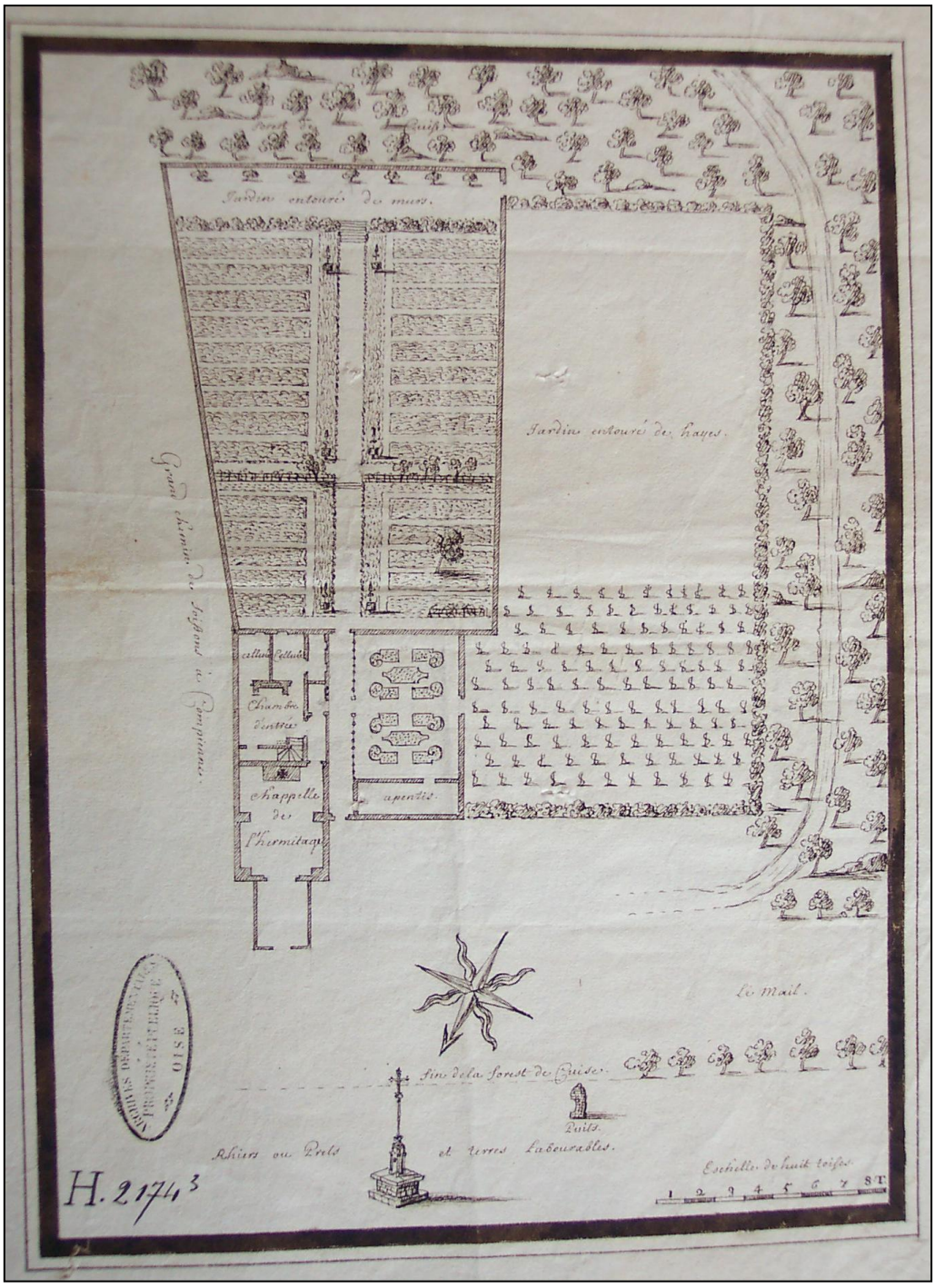

L'ermitage de la Croix du Saint Signe en 1705
Archives départementales H 2174

Dans le grand pré devant l'ermitage, en bordure des champs se dresse la Croix du Saint Signe, une jolie croix ouvragée du XV° siècle, sur un socle plus ancien. A quelques mètres, un puits couvert, identique à celui qui existe encore aujourd'hui.

C'est là que depuis 800 ans se réunissent les clercs et le peuple de Compiègne à l'occasion de la procession du mercredi d'après Pâques.

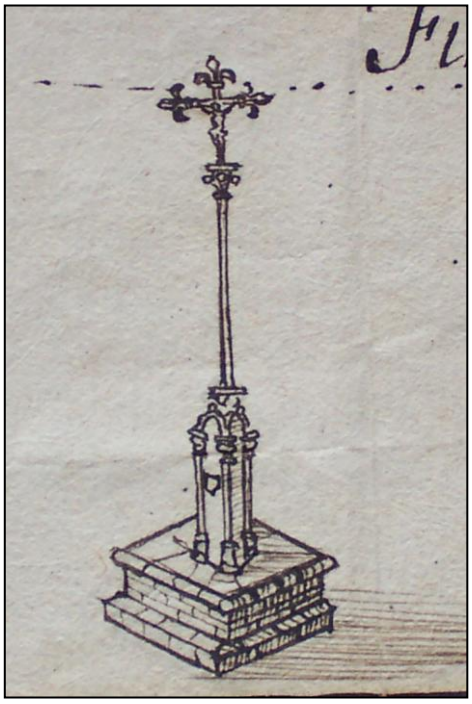

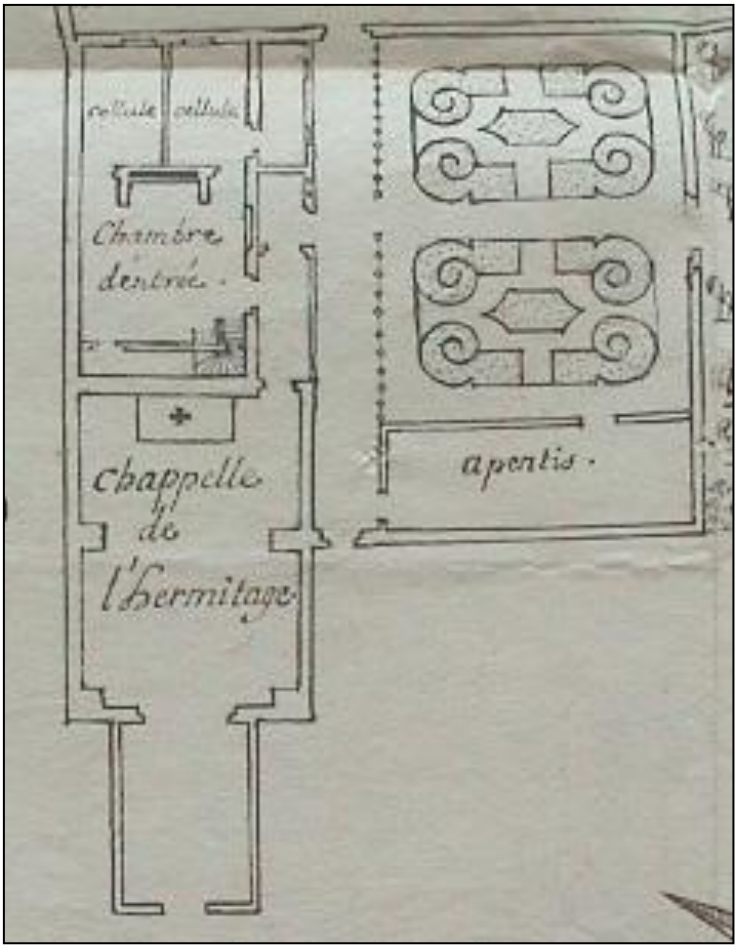

Le plan de l'ermitage
(Archives Départementales H-2174)

4 - La Fin de l'ermitage : les Jésuites prennent possession des lieux.

Les Jésuites titulaires du Collège de Compiègne depuis 1654 recherchaient en forêt de Compiègne un lieu de récréation pour leurs élèves. (1)
« *En 1660, ils croient le trouver à Saint Corneille aux Bois qu'ils se font donner en s'adressant à la Reine Mère à qui ils font valoir que ce lieu est abandonné. Cet ancien asile de passage des pèlerins et voyageurs avait été converti par l'abbé de Saint Corneille dont il dépendait en une ferme pour réunir le bois recueilli en forêt, ainsi que des vaches et des porcs.*
Saint Corneille protesta contre la mainmise des Jésuites. Ceux-ci pour abriter les élèves de la pluie obtinrent pourtant des moines la permission de se servir de ce local et reçurent même une clef. Le résultat fut que les moines s'y rendant trouvèrent porte close. Comme les Jésuites tardaient à leur rendre les clefs, on changea les serrures et on défendit au fermier de tolérer les jésuites »
Ils se rabattirent sur la ferme de l'Ortille, qui se situe derrière les Beaux Monts, et ils l'achetèrent ; mais cette ferme était bien loin du Collège pour la récréation des élèves.

C'est pourquoi, quarante cinq ans plus tard, leur intérêt se porta sur un autre lieu proche de Compiègne : l'ermitage de la Croix du Saint Signe.

Au début du XVIII° siècle, le rayonnement de l'Abbaye Saint Corneille, qui n'était plus qu'un prieuré du Val de Grâce à Paris, avait considérablement décliné. L'évêque de Soissons, dont dépendaient les autres paroisses de Compiègne, n'eut de cesse que de s'opposer au pouvoir de l'Abbaye qui relevait directement du Saint Siège. Les Jésuites en profitèrent pour contester aux Bénédictins la propriété du Saint Signe et envoyèrent une supplique en ce sens à l'évêque.

Mais laissons parler à chaud le Bénédictin, rédacteur en 1705 du « *Registre des Chose notables arrivées dans l'abbaye* », qui résume ainsi l'évènement :

« *Les Pères Jésuites soufrant de se voir déboutés de toutes leurs entreprises sur Saint Corneille aux Bois, cherchèrent de nouveaux moyens pour nous le ravir une troisième fois, lorsque le Père Jean Plommier, homme entreprenant, devint recteur du Collège de Compiègne. Ses premiers soins furent de chercher des moyens de rentrer dans ses desseins, et il n'en trouva pas de plus expédient que d'envahir l'ermitage de la Croix du Saint Signe pour ce sujet le 5 janvier de la présente année 1705. Ils présentent une requête à M. Brulard de Sillery, évêque de Soissons, pleine de faussetés, disant que cet ermitage était abandonné depuis très longtemps et qu'il tombait en ruine, lorsqu'un ermite y était mort depuis six mois seulement, et qu'il y en avait un encore actuellement.*

Monsieur de Soissons, sur ce faux exposé, quoi qu'il n'y ait aucune juridiction sur cet ermitage, ne laissa pas de donner son ordonnance par laquelle il donne à perpétuité la desserte du dit ermitage aux pp. Jésuites de Compiègne.

En conséquence de cette ordonnance, le p. Jean Plommier Recteur, accompagné de deux jésuites, d'un notaire et de deux témoins, se transporta au dit ermitage, et l'ayant visité, déclara au frères Portebled, ermite (qui se jour là est atteint de fièvres quartes*), qu'il en prenait possession sans lui en dire la raison. En même temps le notaire lui présenta un papier à signer, et il refusa ; mais étourdi des menaces que le p. Recteur lui fit, il la signa sans savoir ce qu'il contenait. Le dit ermite, quelques jours après, présenta une requête à Monsieur le Lieutenant Général, fit assigner les Jésuites et le Notaire dont la probité était d'ailleurs suspecte. Le Juge ordonna que les pièces soient communiquées au Procureur du Roi l'affaire en cet état.* »

Le 5 février, huit religieux de Saint Corneille, accompagnés d'une brigade d'archers occupent à nouveau l'ermitage et postent une sentinelle dans le clocher, puis s'accordent sur place un bon repas.

« Le p. Prieur (de Saint Corneille*), craignant quelque voies de fait de la part des pères Jésuites, les fit assigner au Grand conseil, et après plusieurs procédures, il proposa à la Communauté* (de Saint Maur) *un modèle d'accommodement, à quoi elle ne consentit qu'après des influences réitérés et même des menaces de la part du p. Prieur, et signa enfin le 10 Juin une transaction qui donnait aux Jésuites plus qu'ils n'en eussent espéré. »(3)*

La chicane juridique se termine le 22 juin 1705 par une décision de justice accordant aux jésuites la possession et la jouissance de l'ermitage, avec obligation d'entretien et réparation des lieux, moyennant une redevance annuelle de 15 livres à verser à l'abbaye. Ils pourront amener leurs élèves tous les mardi et jeudi de la semaine et quinze jours consécutifs pendant les vacances (2)

Les religieux de Saint Corneille pourront continuer d'aller processionnellement à la chapelle aux jours accoutumés afin d'y célébrer la Sainte messe et à condition que la Confrérie du Saint Suaire établie dans la dite chapelle soit transférée dans l'église Saint Corneille. Le concierge de la chapelle (on ne parle plus d'ermite !), et sa famille continueront à appartenir à la paroisse du Crucifix (3).

Le Recteur du Collège Jean Pommier y perdra sa place pour excès de zèle.

Mais c'en est fini de l'ermitage: la Croix du Saint Signe est transformée en lieu de récréation où les élèves du Collège viennent s'exercer dans la chapelle à la déclamation et au chant. Rien n'indique que les Bénédictins continuèrent alors les messes et les processions.

Le 2 décembre 1711, meurt le concierge de l'ermitage Louis Clerginier, originaire de Carlepont,

(1) : Henrion –« *le Lycée de Compiègne »* - M144 Biblioth de Compiègne
(2) : Archives de la Ville - GG57
(3) : Archives départementales, « *Registre des choses notables arrivées dans l'abbaye…* » H2146, pages 119-120

Vers 1735, le paysage entre la Ville et la foret va profondément se modifier; Louis XV acquiert les champs labourables qui s'étendent de la ville jusqu'à la lisière de la forêt. Il fait restructurer ces terres pauvres et sableuses et perce de grandes allées cavalières, véritable liaison entre la ville et la forêt.
La vieille route de Soissons est délaissée au profit d'une nouvelle route empierrée, celle que nous connaissons aujourd'hui. La Croix du St Signe devient alors un lieu isolé en bordure des bois.

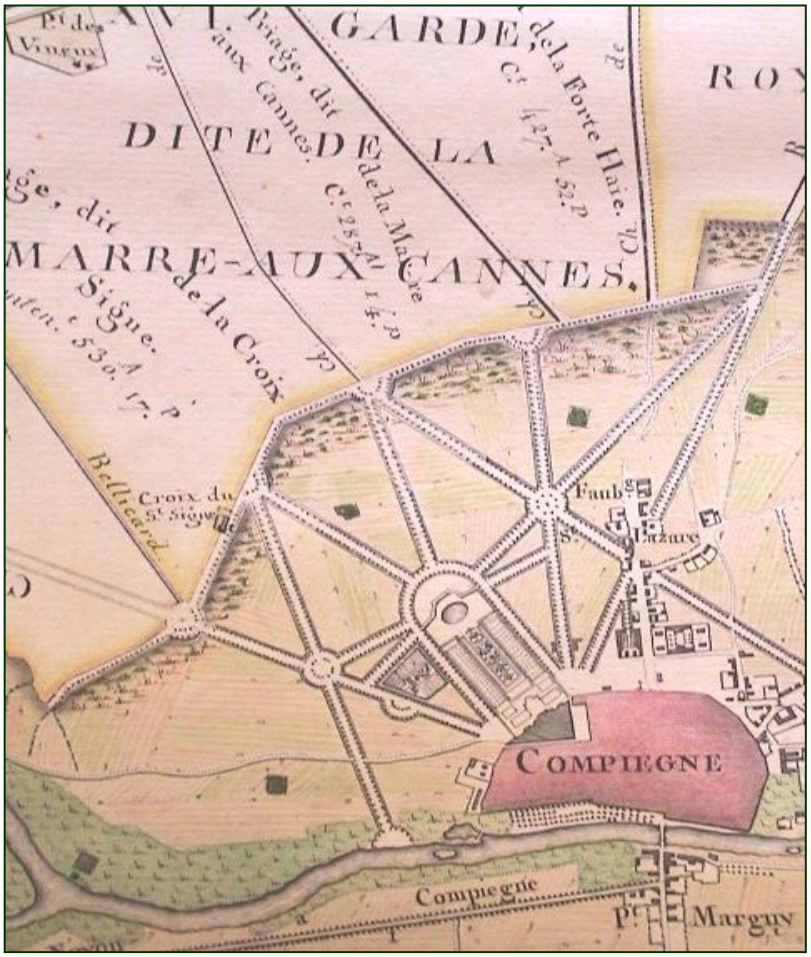

Plan de 1784 (Château de Compiègne)

Le 22 mai 1741, meurt François Guillaume Hue, demeurant à la Croix du Saint Signe (1).

Les Jésuites du Collèges s'aperçoivent bientôt que l'obligation d'entretien de l'ermitage est bien lourde, d'autant que le Collège de Compiègne a de pressants besoins d'argent. La toiture de la Chapelle et le clocher sont en mauvais état. C'est pourquoi le **19 juillet 1750** ils envoient à l'évêque de Soissons, Monseigneur Ledru de Fitz-James, une supplique lui demandant de « *descendre une des deux cloches, dont la vente et le prix aideront à satisfaire à une partie des paiements qui sont encore dus pour lesdites réparations* ».
L'évêque accepte et la Chapelle perd l'une de ses cloches. (2)

(1) : Registres paroissiaux - paroisse du Crucifix
(2) : Archives de Compiègne. GG57
Sous la pression des « philosophes » de ce siècle des Lumières, ainsi que celle des Parlements de province qui jalousent les Jésuites, le Roi Louis XV décide de proscrire la Congrégation de la France.

Dès avril 1761, le Parlement de Paris fait fermer les collèges jésuites de la capitale. Le 1° avril 1762, le collège de Compiègne est à son tour soustrait à leur autorité ; il sera remis à la gestion des Bénédictins de l'Abbaye de Saint Corneille dix ans plus tard.
L'ermitage du Saint Signe revient à ses anciens propriétaires, les Bénédictins.

Le 12 mai 1762, Dom Cauche, procureur et cellerier (économe) de l'abbaye se présente avec un notaire à l'ermitage pour en faire l'inventaire.
Il est intéressant de comparer cet inventaire avec celui établi en 1705 par les Jésuites; le notaire dresse ainsi l'état des lieux:

« *Etant entré dans la salle basse dont la vue donne sur le jardin, s'est trouvé 22 assiettes, six plats de différentes grandeurs, le tout étant d'étain commun ; deux casseroles, une cuillère, le tout de cuivre rouge, une passoire de cuivre jaune, une cuillère à potage et six cuillères d'étain, neuf fourchettes, deux broches ….., un tourne broche, deux chenets, un garde cendre, et une pelle à feu le tout de fer ; deux pots, un huilier, quatre tasses à café, avec leur soucoupe, le tout de faïence, et un sucrier de faïence, trois petites cuillères à café, dont deux d'étain et cuivre, sept gobelets et un trictrac avec les dames, un damier de carton, une cafetière de fer blanc, deux tables de bois blanc, un coffre de bois de chêne, six chaises de bois blanc, formées de paille, un saladier en faïence,*
Et au surplus, nous avons saisi la forme et le tréfonds des dits bâtiments consistant en une cuisine salle, deux chambres hautes, cave, un petit appentis, le tout couvert de tuile, cour et jardin, entourés de murailles et courlis entourés de haies, une chapelle aussi couverte de tuile…….
Sur énoncé, sommes entrés dans la dite chapelle, s'est trouvé devant l'hôtel quatre chandeliers, un petit tableau servant de reliquaire, un petit coussinet, dans une tribune s'est trouvé trois mauvais bancs de bois scellés; au clocher une cloche de fonte de métal, lesquels meubles de la chapelle n'avons pas saisis, mais seulement inventoriés……. ». (1)

Les lieux n'ont pas changé depuis 1705, mais leur destination semble bien différente : tasse à café de faïence, sucrier, trictrac et jeu de dame, on est loin de la sévère demeure des ermites.
On note l'absence de literie, ce qui peut signifier qu'il n'y avait plus de gardien permanent.
Le mobilier de la Chapelle s'est considérablement appauvri, le jubé a disparu; est ce encore un lieu de culte?
Les meubles de l'ermitage sont cédés par les Jésuites à Dom Cauche, moyennant la somme de 53 livres 10 sols.
L'ermitage reste dans les biens du collège de Compiègne.

(1) : Archives municipales de Compiègne. GG57

5- La Ferme du Saint Signe

Comme nous l'avons vu précédemment, les Jésuites n'avaient guère les moyens d'assurer l'entretien de l'ermitage.

Le 8 janvier 1763, une fois les Jésuites partis**,** l'économe du Collège chiffre les réparations à effectuer à 1380 livres, somme considérable pour un bien qui, nous le verrons plus tard, n'en rapporte que 60 ! (1)
Autant dire que ces réparations ne sont pas effectuées; les bâtiments se délabrent et seront dès lors occupés par des personnes n'ayant plus de rapport avec l'Abbaye.

Vers 1763, le prieur de Saint Corneille, Dom de Gonfreville remet les clefs de l'ermitage à Charles Leblanc, sergent garde de la foret de Compiègne. *(1)*

En **1768/69,** Leblanc fait envoyer à l'Abbesse de Royallieu une supplique; il lui demande d'intercéder auprès du prieur de Saint Corneille pour qu'on lui garantisse son occupation par bail « *à un prix modique, car la terre y est ingrate, il n'y a pas d'arbres fruitiers et les bâtiments sont de peu de valeur* ». Cela fait maintenant plus de six ans qu'il habite l'ermitage, sans nouvelle de l'Abbaye; il y a construit une étable et une grande porte d'entrée, relevé les murs de clôture, pavé la maison. (1)
L'ermitage est devenu alors un bien négligé par ses propriétaires.

Le 3 août 1769 marque la fin officielle de l'ermitage en tant que lieu de culte : (1)

en effet ce jour là, dans l'après midi, l'évêque de Soissons, Claude de Bourdeilles, accompagné du Principal du Collège et du Maire de Compiègne, rend visite à notre chapelle qu'il trouve :
« *indécente et transformée en quelque sorte…Les Saints mystères n'y avaient pas été célébrés depuis plusieurs années; l'autel est chargé de verres et de bouteilles; que la chapelle…sert de prétexte à des assemblées de divertissement plutôt que de religion.*
Il n'est pas permis pour la gloire de Dieu de laisser subsister la dite Chapelle; en conséquence nous ordonnons qu'elle ne soit plus considérée comme un lieu saint, que l'autel, le clocher et le porche soient démolis, que la pierre consacrée de l'autel soit convenablement placée si elle contient des reliques, ou brisée et enterrée dans un cimetière, que la cloche et les matériaux provenant de la démolition…. soient employés au profit du Collège ».

Les grandes processions, le Saint Suaire, la piété des foules ne sont plus qu'un souvenir.
Charles Leblanc meurt en **1782** (2) ; il sera enterré dans le cloître de Saint Corneille.
L'Eglise est plus attentive à ses âmes qu'à ses locataires.

.

(1) : Archives municipales de Compiègne. GG57
(2) : Registres paroissiaux de Compiègne - paroisse du Crucifix

Le plan de l'Ermitage établi en **1783**, par Wateau, professeur de philosophie du Collège, montre des bâtiments où l'on ne distingue plus ermitage et chapelle (voir page suivante).
Le porche a été démoli; en revanche le puits et la Croix sont toujours debout

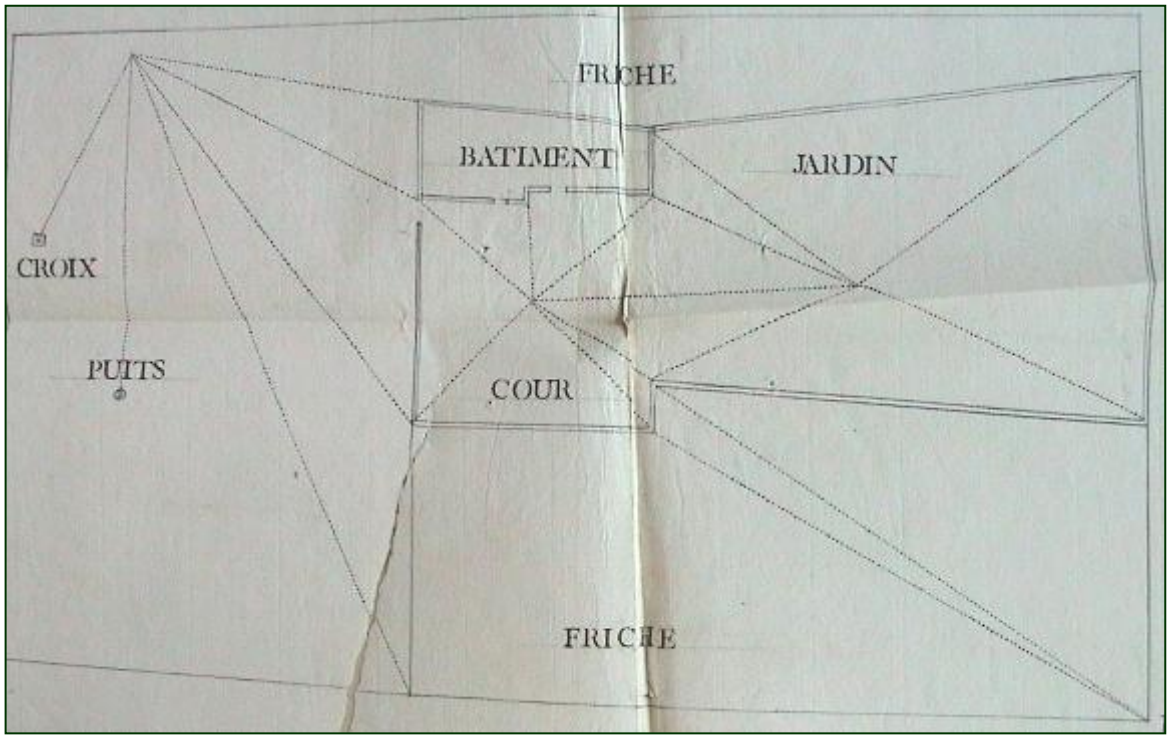

Plan établi en 1783 par M. Watteau, professeur de philosophie au collège (1)

Le 23 mars 1791, un bail est signé, après enchères, entre la Mairie de Compiègne, dépositaire des biens du Collège et Adrien Casse, bourgeois, demeurant à la Croix du Saint Signe. Ceci semble prouver que ce locataire occupait déjà les lieux à cette époque.
Le loyer se monte à 60 livres par an. (2)

Les bâtiments doivent être en mauvais état, car l'on retrouve un Mémoire d'ouvrage de maçonnerie, couverture et plâtrerie que l'entreprise de bâtiment Cardon adresse à la Mairie de Compiègne, en date du **15 décembre 1792.** Les travaux effectués se montent à 150 livres 12 sols, ramenés 148 livres et payés par le citoyen Delaplace, trésorier du Collège. (2)

Arrive la tourmente de la Terreur. On peut imaginer que la Croix fut alors détruite.
Quant au Saint Suaire, on le brûla sur la place de l'Hôtel de Ville en 1793.
L'ermitage, appartenant désormais au Collège, administré par la Mairie, ne sera pas considéré comme un bien d'Eglise et vendu comme tel durant la Révolution.

(1) : Archives départementales H – 2174
(2) ***:*** **A**rchives municipales de Compiègne. GG5

6 - Le Poste forestier

En ce début du XIX° siècle, la ferme va se transformer progressivement en poste forestier.
On retrouve trace de notre ermitage en **Juillet 1814,** dans une aquarelle de Léré. Celui-ci dessine une maison forestière très simple, qui est en fait la partie habitation de l'ancien ermitage. Aucune chapelle, même en ruine n'y est représentée.

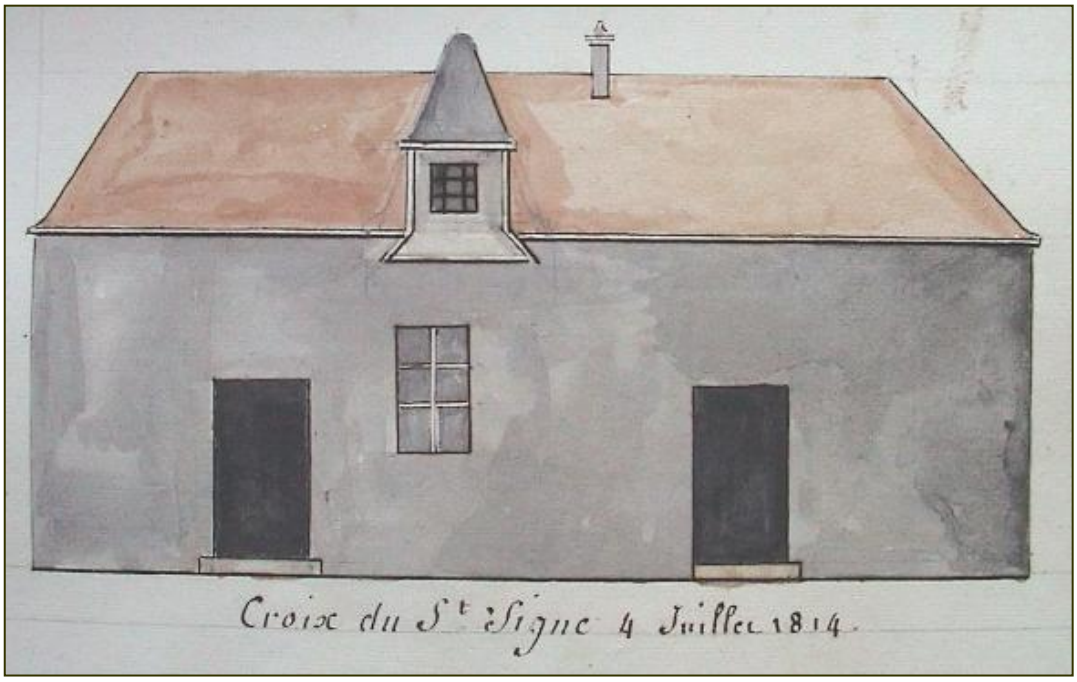

Aquarelle de Jean-Baptiste Léré 1814 *(Bibliot. Municipale Comp.197 XVIII)*

Les plans du Poste forestier de **1825**, de **1832** et de **1857** montrent ce même bâtiment;
Près du portail, sur une partie du mur de l'enceinte, on voit une construction avec deux piliers qui peut correspondre aux ruines de l'ancienne façade de la Chapelle .
Y figure également le puits, mais la Croix a définitivement disparu.

Du temps de Louis XVI, entre 1787 et 1791, l'entrepreneur forestier Pannelier avait planté d'arbres la plaine de Compiègne, afin d'intégrer le parc du Château à la forêt; la lisière des bois s'est ainsi rapproché de Compiègne; notre Poste Forestier est à présent entouré d'arbres.
Seul un talus le long du Chemin des Bordures témoigne encore de l'ancienne limite du domaine forestier royal.
Le Vieux Chemin de Soissons est définitivement rayé des cartes des Eaux et Forêts vers 1860

Deux extension du Poste Forestier auront lieu durant le XX° siècle, dont la dernière en **1988,** qui détruira en partie les fondations de la Chapelle, hélas sans qu'aucune fouille préventive ne soit effectuée.
De nos jours, dans cet endroit paisible du Grand Parc, seul un puits, quelques pierres des murs de la maison forestière, témoignent encore de cette histoire, vieille de 1100 ans.

(1) : Archives départ. *Etat des bâtiments Nationaux* 2Q2/415

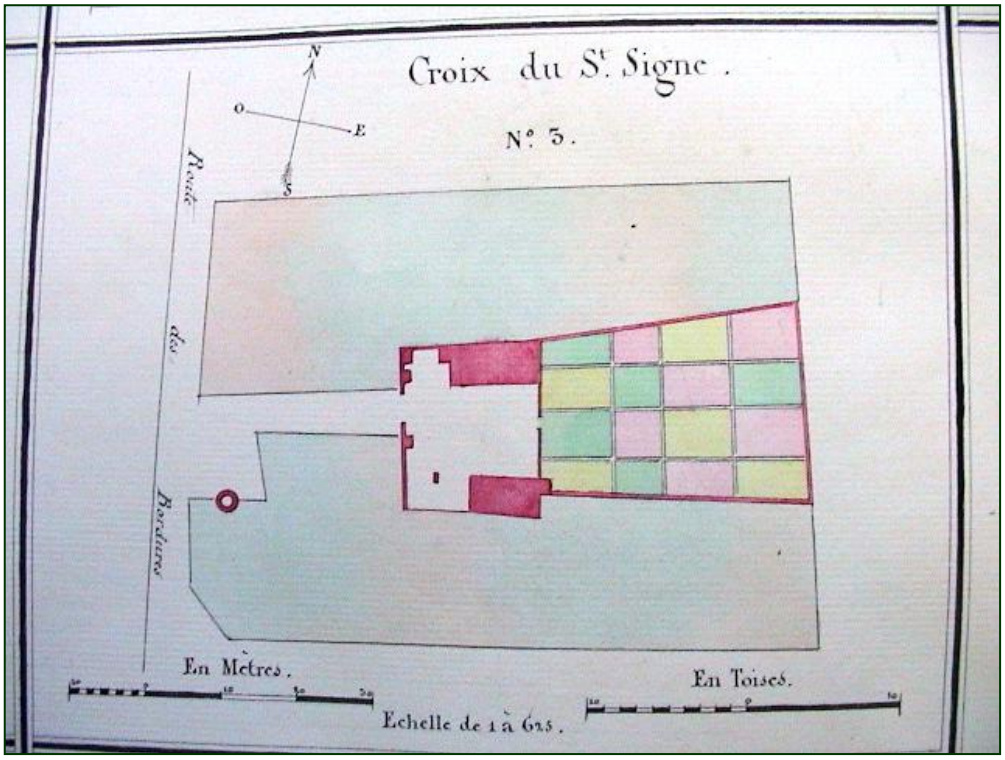

Plan de 1825 (Archives de l'ONF- Compiègne)

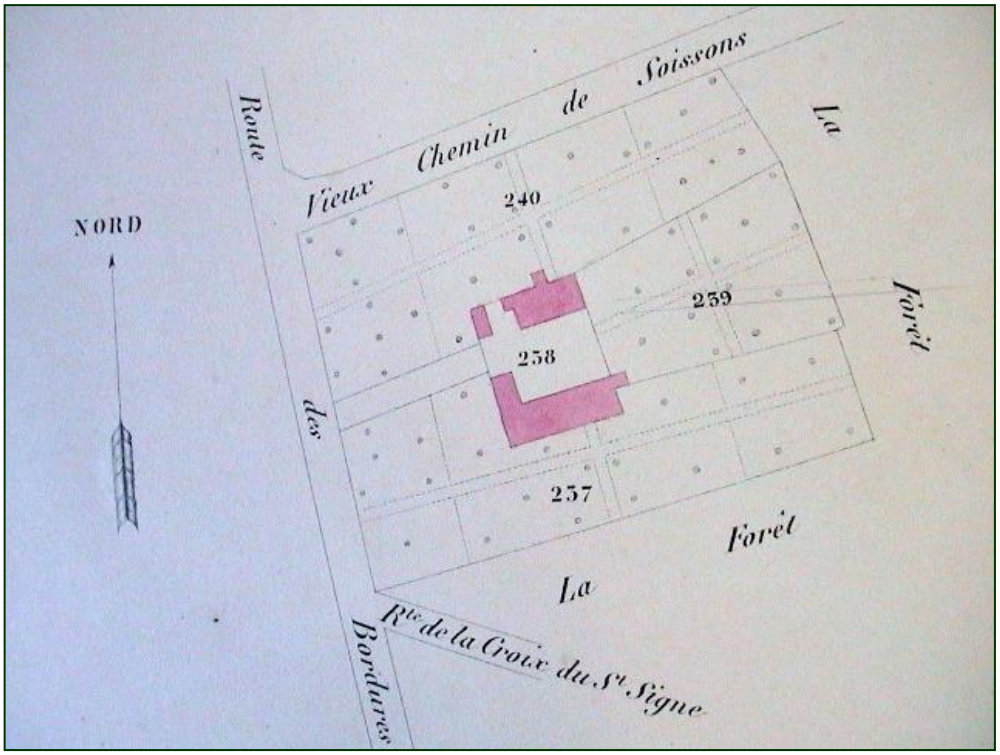

Plan de 1832 (Archives de l'ONF - Compiègne)

7 - Annexes

Un rapprochement entre les plans de 1705 et celui de 2003 permet de situer les bâtiments anciens. Si la Chapelle a au trois quart disparu sous la construction de 1988, on peut penser qu'il existe des fondations de la façade dans le jardin actuel (voir plan).

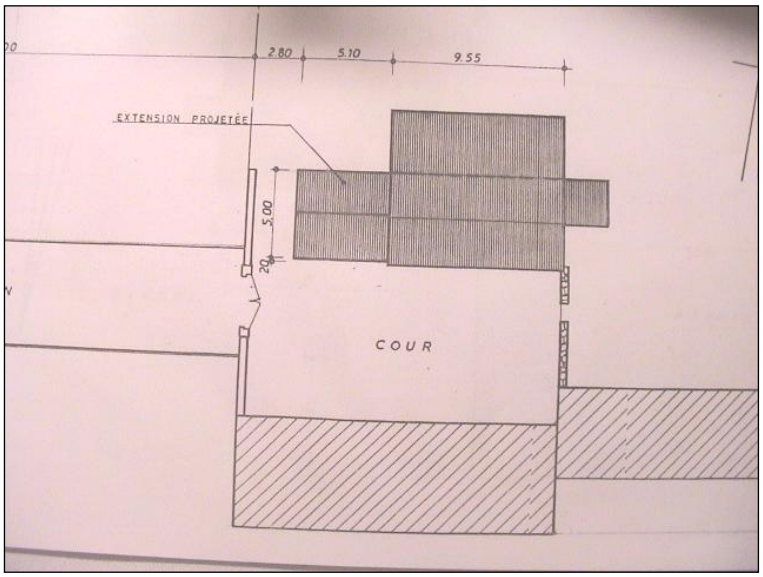

Situation actuelle

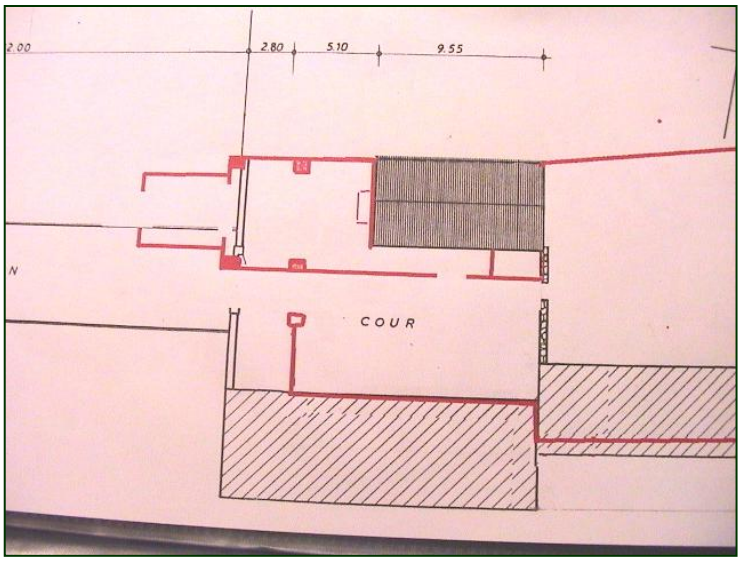

Superposition des plans de 1705 et 1988

On peut grâce aux plans de 1705 et 1783 déterminer à quelques mètres près où se situait le monument
La Croix a pu disparaître lors de la période révolutionnaire. Apparemment il ne reste pas de traces du socle ou des éléments de la Croix ?

Le carton de la tapisserie de Jean-Baptiste Oudry (1732) « *Chasses de Louis XV en forêt de Compiègne* », sans description d'un lieu précis, est peut être une vue d'artiste de notre Ermitage.

(Château de Compiègne – Musée Nissim de Camando, Paris)

Lors du creusement d'une tranchée de canalisation d'eau en 1975, les terrassiers mirent à jour deux squelettes à l'entrée de l'ancien ermitage. S'agirait-il de nos deux ermites tués par Véron ? (Voir rapport de police ci-dessous)

Jean-Pierre Duterne, Novembre 2003

Compiégne le 25 Juin 1975

R A P P O R T D E C O N S T A T A T I O N S

Objet: Découverte de deux sépultures

Lieu: Compiégne (Oise)-Forêt domaniale-Grand Parc du Château-Maison Forestiére de la Croix du Saint-Signe - partie droite du chemin d'accés entre Avenue des Bordures et porche Maison Forestiére, à environ 10 m de ce porche.

Circonstances: Au cours de travaux de pose d'un grillage autour de la Maison Forestiére et le long de son chemin d'accés,dans les trous d'implantation de poteaux métalliques,découverte de deux corps humains par les ouvriers.

Description: Deux squelettes l'un à la suite de l'autre,séparés par un intervalle d'environ 2,50 m ,inhumés à droite du chemin d'accés, à 0,60 m de profondeur dans le sable.Les deux corps sont orientés Est-Ouest (têtes à l'Ouest),légérement en biais par rapport à l'axe du chemin d'accés (donc antérieurs à celui-ci).

- Sépulture I (plus proche de la Maison Forestiére):
  - -ossements en connexion anatomique,jambes et pieds joints, mains croisées sur la poitrine.
  - -matériel:fragments de tuile plate peu épaisse,rouge,légére engobe blanche sur une face ; dans les déblais un bouton métallique plat avec oeillet on écrasé,en laiton.
- Sépulture II:
  - -ossements en partie dérangés par les travaux.D'aprés les ouvriers jambes allongées mais non jointes,bras le long des cuisses.Le crane (pariétal gauche) porte la trace non cicatisée d'un coup porté avec un instrument tranchant (longueur de la plaie environ 4 cm)
  - -matériel:fragments de tuile comme en I

Note:Selon un chirurgien (WOIMANT G.) le corps I serait celui d'une femme.Mais cet avis n'a été donné que sur la vue d'un tibia...

Commentaire: Trois hypothéses peuvent expliquer la présence de ces corps

- -1)Meurtre plus ou moins récent:à exclure car les cadavres ont été inhumés avec un certain soin (Sépulture I).De plus le bouton métallique est certainement d'un apport ultérieur
- -2)Inhumation de soldats en 1870 ou 1814:Possible mais il y aurait des restes d'équipement.D'autre part un important dépot de calcaire du aux eaux d'infiltration recouvre le collet des dents:il faut certainement plus de 100 ans pour que se forme un pareil dépot.
- -3)Inhumation en cimetiére:Le poste forestier de la Croix du Saint-Signe parait avoir été construit sur les restes d'une chapelle avec calvaire figurant encore en 1663 sur la carte de Rieul Favier sous le nom d'Hermittage.Cette chapelle et ce calvaire auraient une origine ancienne puisqu'ils auraient été édifiés en souvenir d'un miracle survenu au IX° siécle lors de la translation d'un Saint Suaire à déposer en l'abbaye Saint-Corneille de Compiégne. Effectivement,en cet endroit passait l'ancien grand chemin de Compiégne à Soissons,l'itinéraire actuel ne datant que de Louis XV.

Fait à Compiégne le 25 juin 1975
H. MANGOT

Conclusion: les deux sépultures sont probablement partie d'un cimetiére à proximité de l'ancien ermitage.En l'absence de matériel appartenant avec certitude aux tombes la datation est impossible:avec une large fourchette,entre le X° et le XVII ° siécle.

Note: Le Commissariat de Police de Compiégne a effectué une enquête, il en des individus étant décédé de mort violente. Le rapport conclurait probablement à la